AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_062_2022-DE

Reçu le 23/05/2022 Publié le 23/05/2022

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

Conseil Communautaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 18 MAI 2022

10- Objet: CONDITIONS D'UTILISATION DES VEHICULES DE SERVICE - MISE A JOUR DU

REGLEMENT INTERIEUR N° Ordre: DE-062-2022

Rapporteur : Jacques Lambert, Vice-Président en charge des ressources humaines, de l'administration

générale et président de la CAO/CDSP

Nomenclature : 8.7 Transport

L'an deux mille vingt-deux, le 18 mai à 19h, le Conseil de la Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE était réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Espiens, après convocation du 11 mai 2022, sous la présidence de Monsieur Alain LORENZELLI.

Membres présents (41) :

Andiran: M. Lionel LABARTHE Barbaste: Mme Valérie TONIN Bruch: M. Alain LORENZELLI

Buzet-sur-Baïse : M. Jean-Louis **MOLINIE Calignac :** M. Alban CASSAGNABERE

Espiens: M. Serge LARROCHE

Feugarolles: M. Jean-François GARRABOS

Fieux: M. Joël AREVALLILO

Francescas: Mme Paulette LABORDE Lamontioie: M. Pascal BOUTAN

Lannes-Villeneuve de Mézin : M. Jacques ECHEVERRIA

Lasserre: M. Serge PERES

Lavardac : Mme Isabelle SALIS et MM Ludovic BIASOTTO et Sébastien CRUSSIERE

Le Fréchou: M. André APPARITIO

Le Nomdieu : M. Jean-Pierre LUSSAGNET **Le Saumont** : M. Jean-Louis LALAUDE

Mézin: Mme Dominique BOTTEON et MM Jacques LAMBERT et Jean-Michel MANABERA

Moncaut: -

Moncrabeau: M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: -

Montagnac-sur-Auvignon: M. Jean-Louis TOLOT

Montesquieu: M. Alain POLO

Nérac : Mmes Laurence BERTHOUMIEU, Edith BUSQUET, Evelyne CASEROTTO, Stéphanie GARBAY

et MM. Serge ARNAUNE, Hugues DAVID, Patrice DUFAU, Marc GELLY, Nicolas LACOMBE

Pompiey : M. Jean-Pierre SUAREZ

Poudenas: -

Réaup-Lisse: M. Pascal LEGENDRE

Saint Pé Saint Simon : M. Michel SABATHIER Saint-Vincent-de-Lamontjoie : M. Daniel AIRODO

Sainte-Maure-de-Peyriac : -

Sos-Guevze-Meylan: M. Didier SOUBIRON

Thouars-sur-Garonne: M. Christophe BESSIERES, suppléant

Vianne : Mme Laurence BENLLOCH Xaintrailles : Mme Michèle AUTIPOUT

Membres absents ayant donné procuration (8):

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_062_2022-DE

Reçu le 23/05/2022 Publié le 23/05/2022

Moncaut: M. Francis MALISANI à M. Nicolas CHOISNEL

Montgaillard-en-Albret: M. Henri de COLOMBEL à M. Alain LORENZELLI

Nérac: Mme Ana-Paula BES à M. Patrice DUFAU, Mme Mélanie SERRES-SOLANO à M. Nicolas

LACOMBE, M. Frédéric SANCHEZ à M. Marc GELLY, M. Patrick GOLFIER à M. Hugues DAVID,

Poudenas: M. Jean de NADAILLAC à M. Jacques ECHEVERRIA

Sainte-Maure-de-Peyriac : M. Robert LINOSSIER à M. Jacques LAMBERT

Membre absent excusé (3):

Buzet-sur-Baïse: Mme Patricia CHENUIL

Lavardac: M. Georges BARBARA

Thouars-sur-Garonne: M. Jean-Pierre VICINI, suppléé par M. Christophe BESSIERES

Membre absent non excusé (1) : Barbaste : M. Michel DAUNES

Secrétaire de séance : M. Jean-Louis MOLINIE a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Nombre de conseillers

En exercice: 52

Présents: 41

Votants: 49

Absents: 12

- Dont « pour »: 49

- Dont suppléé: 1

- Dont « contre » : 0

- Dont représentés : 8

- Dont abstention: 0

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°128-2017 du 12 avril 2017 adoptant le règlement d'utilisation des véhicules de service de la communauté de communes :

Par délibération n°128-2017 du 12 avril 2017, le conseil communautaire a adopté le règlement d'utilisation des véhicules de service de la communauté de communes.

Pour mémoire, Albret Communauté disposant d'un parc de véhicules mis à disposition des agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels, il convient d'informer chaque utilisateur des conditions relatives à leur emploi.

Le règlement intérieur définit l'ensemble des règles générales concernant l'utilisation des véhicules.

A l'usage, il apparait que le règlement tel que mis en place en 2017 doit être mis à jour.

Le règlement modifié est présenté suivant document en pièce jointe.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE Considérant l'exposé du Président, Après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité

- ▶ D'abroger le règlement d'utilisation des véhicules de service approuvé par délibération n°128-2017 du 12 avril 2017,
- ▶ D'adopter le règlement d'utilisation des véhicules de service tel que joint en annexe,

AR Prefecture

047-200068948-20220518-DE_062_2022-DE Reçu le 23/05/2022 Publié le 23/05/2022

▶ D'autoriser le Président à procéder à la signature de tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait certifié conforme,

A Nérac,

Le Président

Alain LORENZELLI